



Fin de contrat de travail en cdd

Par **magniez**, le 17/01/2012 à 11:30

Bonjour,

je vous contacte ce jour car j'ai un litige avec mon ancien employeur. Voilà, j'ai fini mon contrat CDD le 22 décembre et mon ancien employeur me dit qu'il a un mois pour me payer mon salaire du mois de décembre ainsi que mes indemnités de fin de contrat. Je voudrais savoir si c'est légal car je me retrouve sans aucun argent pour ce mois. Merci de votre réponse cordialement.

Par **pat76**, le 17/01/2012 à 16:11

Bonjour

Votre ex-employeur vous mène en bateau. Il avait l'obligation de vous remettre votre salaire ainsi que l'indemnité de précarité et l'indemnité compensatrice de congé payé le dernier jour du contrat avec le certificat de travail, le bulletin de salaire, l'attestation Pôle emploi et un exemplaire du solde de tout compte.

Vous allez le voir demain pour qu'il vous remette ce qu'il vous doit avec tous les documents. S'il refuse, vous lui dites que vous allez aussitôt à l'inspection du travail et ensuite au Conseil des Prud'hommes pour l'assigner en référé.

Faites-vous accompagner d'un témoin qui ne soit pas un membre de votre famille.

Revenez demain sur le forum nous informer de la réponse de votre employeur.

Par **magniez**, le **17/01/2012** à **16:24**

merci pour cet reponse j irai demain matin